

Cahier des charges :

Ateliers de remobilisation & dynamisation vers l'emploi dans le cadre du PLIE

Dossier de consultation

Gérald CANTOURNET

Président de la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan



Virginie LEGENDARME

Coordinatrice du PLIE

Maison de l'emploi et de la formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan



Maîtrise d'œuvre

Maison de l'Emploi et de la Formation des
Pays Voironnais et Sud Grésivaudan

CONTEXTE DE LA COMMANDE

Depuis janvier 2017 le PLIE Centre Isère est étendu au territoire du Pays Voironnais et Sud Grésivaudan porté par La Maison de l'emploi et de la formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan en partenariat avec la Métropole grenobloise.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi vise à faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés permettant d'associer accueil, accompagnement social, orientation, construction de projet, insertion professionnelle et suivi individualisé. En complément de cet accompagnement, est proposé aux participants du PLIE des actions collectives spécifiques venant appuyer et compléter l'accompagnement individuel, selon les besoins des participants et ceci afin de faciliter l'accession à l'emploi.

La Maison de l'Emploi et de la Formation est engagée dans l'accompagnement du public intégrant le dispositif PLIE, depuis 2017, à travers trois objectifs :

1. Prévenir l'exclusion sociale et professionnelle
2. Mobiliser les partenaires institutionnels et les employeurs sur le territoire
3. Mobiliser l'ingénierie financière et technique de projet d'insertion durable dans l'emploi

Les objectifs de cet accompagnement amène à proposer la mise en place d'actions collectives à destination prioritairement, des participants du PLIE, pour lesquels des besoins ont été identifiés en amont par les référents de parcours. Pour pallier à ces besoins, il est proposé la mise en place d'une action, orientée sur deux axes principaux :

1. La remobilisation et la dynamisation des participants à travers des collectifs innovants
2. Le levier du « pouvoir d'agir » de chacun pour développer et conforter la mise en action

Cette opération sera financée à 50 % par le Fonds Social Européen et les autres 50 % seront financés par autofinancement.

PRÉSENTATION DE LA MAISON DE L'EMPLOI

La Maison de l'Emploi est un Groupement d'Intérêt Public, associant les collectivités locales, le service public de l'emploi et les représentants d'entreprises et gérant plusieurs activités : Mission Locale, pour l'insertion des jeunes (16-25 ans) ; MIFE (Maison de l'information de la formation et de l'emploi) pour le conseil professionnel des salariés ; PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) pour les publics éloignés de l'emploi ; GPEC : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour les entreprises.

L'ACTION

Objectifs généraux

L'action rentre dans le cadre d'une étape de parcours d'insertion socio-professionnelle PLIE. Elle est ouverte à un public élargi, éligible aux critères FSE pour répondre aux besoins ponctuels de l'ensemble de la population du territoire, accompagné par un professionnel de l'accompagnement, (Pôle Emploi, Mission Locale, Travailleurs sociaux...)

Suite à la pandémie et un public de plus en plus éloigné de l'emploi, les difficultés d'ordre socio-professionnel sont prégnantes et impactent durablement les participants : une inactivité professionnelle de longue durée, une dernière expérience professionnelle mal vécue, un isolement déjà présent qui a augmenté suite aux différents confinements et à une situation sanitaire difficile, des inquiétudes et des fonctionnements limitatifs en terme d'actions.

Cela a pour conséquence d'engendrer une démobilité dans les parcours d'insertion, par un repli sur soi et un manque d'actions des participants. Ce qui constitue des freins importants à la mise en œuvre du parcours d'insertion sociale et professionnelle confirmés par les référents.

Face à ce constat, l'objectif de cette action est de développer le pouvoir d'agir des personnes basé sur une remobilisation et une dynamisation des parcours.

Cette action s'adresse à tout public éligible au Fond Social Européen, prioritairement au public PLIE, pour lequel une démobilité dans le parcours d'insertion professionnelle a été identifiée par le référent de parcours et, dont les objectifs sont :

- Remobiliser et dynamiser les parcours des demandeurs d'emploi accompagnés par les référents.
- Permettre la levée des freins professionnels à l'emploi dans une approche personnalisée et adaptée aux besoins des participants basée sur des techniques de communication
- Retrouver un sens et une motivation en rendant les participants acteurs et engagés dans leurs parcours d'insertion socio-professionnelle, à travers la valorisation de compétences et qualités professionnelles (ex : savoir-faire, savoir-être, échange d'expérience et réciprocité...)
- Créer des étapes de dynamisation du parcours d'insertion professionnelle dans l'objectif d'améliorer l'employabilité du public PLIE à partir d'un travail sur la confiance en soi
- Renforcer la mobilisation des participants dans le cadre de l'accompagnement afin de faciliter l'accès à un emploi ou à un dispositif de formation de droit commun.

La finalité de cette action qui s'inscrit dans une étape de parcours d'insertion socio-professionnelle a pour but de permettre aux participants de retrouver de l'énergie, de l'estime de soi, et de l'enthousiasme afin de pouvoir s'inscrire dans une démarche de retour à l'emploi volontaire.

Elle doit apporter une plus-value à l'offre d'actions existant sur le territoire, par une forme et un contenu complémentaire.

Contenu de l'action

Véritable tremplin vers l'emploi associant un travail de remobilisation et de communication sur la base du pouvoir d'agir des participants, l'action « sous forme de parcours » doit se décliner autour d'un cycle d'ateliers.

Il s'agit de parcours individualisés concertés avec la personne et son référent.

Cette action sera organisée sous forme d'ateliers collectifs thématiques sur un cycle d'ateliers visant à :

- identifier et renforcer les ressources des personnes
- augmenter les capacités à s'accepter et se connaître
- augmenter la capacité à s'affirmer face aux autres, augmenter son assurance
- développer des compétences en communication pour exposer et valoriser son parcours professionnel
- gagner en confiance en soi
- permettre une projection vers un devenir porté par le participant

Les ateliers sont ouverts à des propositions innovantes permettant à travers ces collectifs d'obtenir une dynamique et une volonté des participants, à agir, faire, vouloir et pouvoir. Les cycles d'ateliers sont à destination du public éligible au FSE, priorité sera faite au public PLIE, orienté par les référents de parcours à partir d'une fiche de prescription.

	Ateliers sur le territoire Voironnais-Chartreux
Nombre de participants	6-12 par session
Caractéristique du public	Tout Public Éligible FSE
Modalité de sélection	Orientation par un professionnel

Pièces d'éligibilité des participants à vérifier pour entrer sur l'action: pour les allocataires du RSA , un CER en cours de validité à l'entrée, pour les personnes non RSA une pièce d'éligibilité FSE, à charge au prescripteur de fournir la ou les pièces justificatives

L'action se décline sous forme :

- D'ateliers à thématiques autour de l'estime de soi/ la motivation/ le pouvoir d'agir.
- D'ateliers à thématiques autour de la communication verbale et non verbale.
- D'ateliers à thématiques autour de la valorisation de ses savoirs, savoir-être, savoir-technique, savoir-faire.

Le calendrier prévisionnel souhaité, en fonction des propositions des prestataires le rythme peut être modulable et adaptable :

	Durée par cycle	Rythme	Lieux	Période de l'action
Cycle d'ateliers 1 LOT N°1	18 heures (6 ateliers)	2 demi-journées par semaine/ 3 semaines séance de 3 heures	Pays Voironnais Sud Grésivaudan	1 ^{er} semestre 2022
Cycle d'ateliers 2 LOT N°2	18 heures (6 ateliers)	1 à 2 demi-journée par semaine/ 3 à 5 semaines séance de 3h	Pays Voironnais Sud Grésivaudan	2 ^d semestre 2022
Cycle d'ateliers 3 LOT N°3	6h (2 ou 3 ateliers)	1 à 2 demi-journée par semaine, sur 2 ou 3 semaines, de 2 ou 3 h	Pays Voironnais Sud Grésivaudan	2 ^d semestre 2022

Le rythme de l'action

Intitulé	Durée par participant	Durée totale
Information collective	1h	1h
Ateliers collectifs	17h	17h
Bilan collectif (en présence des prescripteurs lors du dernier jour d'action)	1h	1h

Livrables :

- ✓ Le prestataire aura à charge de collecter les indicateurs d'entrée et de sortie FSE pour tous les participants.

- ✓ Attestation de fin de formation
- ✓ Émargements

OBLIGATIONS VIS-A-VIS DU FSE

Les prestataires devront se soumettre à l'ensemble de la législation relative au fonds social européen, et particulièrement :

- Le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds européen agricole pour le développement rural, et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;
- Le règlement (UE) n°1304/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et leurs règlements d'exécution pris pour leur application ;
- Le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

En outre, les prestataires seront tenus de recevoir les représentants du pouvoir adjudicateur dans le cadre d'éventuelles visites sur place effectuées en cours d'exécution de l'opération, si celle-ci est réalisée dans les locaux du prestataire et si la nature de la prestation le justifie.

De plus, le pouvoir adjudicateur s'assure que la publicité de la participation FSE est réalisée par les prestataires du service, conformément aux dispositions de la circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union Européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale. Cette publicité est adaptée à la nature de la prestation et devra comporter les logos suivants :



Les prestataires s'assureront de la conservation et de la transmission des pièces justifiant des prestations réalisées, en préparation d'audits nationaux ou communautaires.

Les dispositions de la note COCOF 13/9527-FR de la Commission européenne portant orientations pour la détermination des corrections financières à appliquer aux dépenses cofinancées par les Fonds structurels et le Fonds de cohésion lors du non-respect des règles en matière de marchés publics s'appliquent au présent marché.

Contenu

La Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan sera l'opérateur de cette action.

Elle élabore le cahier des charges sur la prestation des ateliers collectifs, et assure le pilotage de l'action (analyse, conception, réalisation et évaluation)

Objet et contenu de la commande

Une prestation d'ateliers collectifs décomposée en plusieurs lots, sera réalisée par plusieurs prestataires, objet du présent cahier des charges.

Cette prestation devra utiliser les techniques d'animation collective à destination d'un public fragilisé et peu autonome, éligible FSE, priorité donnée aux participants accompagnés dans un parcours PLIE.

Il est demandé aux candidats de présenter sur la base de ces éléments une proposition comprenant :

- le projet d'intervention : en direction des publics
- la méthodologie détaillée
- les moyens mis en œuvre
- le calendrier, le lieu et les dates d'intervention
- le nombre total de journées ou d'heures d'intervention
- le coût détaillé de la prestation.
- le ou les CV des prestataires chargés de la réalisation de chaque étape
- les résultats quantitatifs et qualitatifs attendus

ENGAGEMENTS DE LA MDE

La Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan s'engage à fournir au prestataire retenu, pour la réalisation des missions qui lui seront confiées, toutes les informations et documents qu'il lui sera possible de rassembler et qui sont de nature à assurer la réalisation des prestations dans les meilleures conditions.

LES INDICATEURS DE RÉUSSITE

- le nombre de prescriptions sur chaque atelier
- durée de parcours et le nombre d'ateliers par participant
- le taux de présence aux formations avec un objectif de 75 % sur la durée de l'action
- questionnaire de satisfaction
- résultats en termes d'emploi et notamment d'emploi durable 3 à 6 mois après les ateliers

CONDITIONS DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES

Le dossier de réponse au dossier de consultation est à adresser en format électronique à :

Virginie LEGENDARME
Coordinatrice PLIE
Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan
04 76 93 17 18 – 07 61 12 40 21
virginie.legendarme@paysvoironnais.com

Délai de remise des offres :

Une réponse est attendue au plus tard **le 15/04/2022 à 18 Heures.**

Examen des dossiers :

L'offre du consultant sera retenue aux regards des critères suivants :

- Qualité technique de la prestation : 60 %
 - références: 20 %
 - méthode proposée & formation adaptée à la demande : 40 %
- Le prix: 40 %

La Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan étudiera les propositions pour une réponse le 22/04/2022